



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21118853

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne
le **29/09/21**

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : **0534 742 192**

Nom

(en entier) : **AZUR EN ARDENNE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de la Jastrée, 31 - 6940 BARVAUX-SUR-OURTHE**

Objet de l'acte : Modification représentants permanents

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25/06/2021 :

"Afin de se mettre en conformité avec le Code des sociétés et des associations, l'assemblée prend note de la modification de l'identité des représentants permanents des ASBL suivantes qui la représentent, à savoir :

- ASBL VACANCES ARDENNES : Monsieur Mario COPPENS, en remplacement de Monsieur Jan VERCAMST, administrateur démissionnaire au 15 mars 2016

- CGSLB - MAISONS DE VACANCES ASBL : Madame Martine LEFEVRE, en remplacement de Monsieur Filip VAN NUFFEL, administrateur démissionnaire au 15 mars 2016

Les représentants permanents pour Azur en Ardenne sont donc :

- Pour l'ASBL VACANCES ARDENNES	Monsieur Mario COPPENS
- Pour l'ASBL CGSLB MAISONS DE VACANCES	Madame Martine LEFEVRE
- Pour l'ASBL BIEN ETRE DES SALARIES	Monsieur Christian LOCHET

Ces modifications entrent en vigueur avec effet rétroactif au 15 mars 2016".

Pour extrait conforme,
VACANCES ARDENNES ASBL
Administrateur
Représentée par Mr Mario COPPENS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/10/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).